

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 3.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

**Etaient absents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire de séance** : M. Michel JASSEY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : F. PRESSE, Y. DELARUE, M. ZEHAF (à partir du 6.1)

**Mandataires** : D. HUOT, M. DONEY, M. LOYAT (à partir du 6.1)

## Julienne Javel - Soutien 2018 à l'opération « 30 000 paniers solidaires »

**Rapporteur** : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant BP 2018 : 50 000€ (enveloppe) Montant de l'opération : 900 €

### Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2015-2020 et de la stratégie Emploi Insertion, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis et à favoriser le lien social. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 900 €.

### I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2013, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne, atelier-chantier d'insertion porté par l'association Julienne Javel, s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis ».

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

### II. Le Projet

#### A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront des habitants du grand Besançon. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficultés d'insertion, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion etc.). Une attention particulière est portée aux personnes en recherche d'emploi et relevant de l'insertion par l'activité économique souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentation et Insertion, relevant du Programme National pour l'Alimentation et du Programme National Nutrition Santé.

#### 1. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents du Jardin de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier). La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines (objectif de 893 paniers distribués pour l'année – nombre maximum pris en charge par le réseau cocagne).

Un panier de légumes revient à 2,50 € pour le bénéficiaire. Le prix réel est de 8,6 €.

## 2. Un accompagnement

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

L'accompagnement sera mis en place par les Jardins de Cocagne et il s'articulera autour de plusieurs actions complémentaires :

- un atelier cuisine d'une durée de 5 heures (9h30 – 14h30) sera animé une fois par mois au Centre Martin Luther King à Clairs Soleils : il s'agira de sensibiliser les participants à une alimentation saine et variée en cuisinant des légumes et des plantes aromatiques des Jardins de Cocagne (11 ateliers seront à programmer d'avril à décembre),
- des visites des Jardins, des cueillettes de fruits, de la fabrication de Nectars,
- une sensibilisation sur les choix de consommation Il est attendu que les personnes orientées soient partantes pour participer, au moins en partie, aux actions qui leur sont proposées. En effet, il ne s'agit pas d'une action qui vise uniquement l'aide alimentaire, mais bien également l'éducation alimentaire et la création de lien social sur un quartier.

A l'issue des visites des Jardins, il pourra être proposé des rencontres individuelles à des personnes en recherche d'emploi relevant de l'insertion par l'activité économique afin de leur proposer un parcours d'insertion soit au sein des Jardins de Cocagne ou au sein d'une autre structure d'insertion par l'activité économique.

### B/ Objectifs de l'action 2018 :

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle.
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité : manger sain, varié et économique,
- savoir choisir ses produits,
- lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,

Cette action touche des publics RSA, des jeunes, mais également des enfants dont les familles sont bénéficiaires. Les objectifs sont les mêmes pour l'ensemble des publics visés.

### C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Centre Martin Luther King : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire,
- Les Francas du Doubs : point de dépôt des paniers.

La CAGB, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2017 cette opération. Le bilan de l'action 2017 s'est avéré très positif pour les familles concernées et représente une vraie alternative à l'aide. En 2017, 29 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires pour 58 personnes. Les 58 personnes résident la Communauté d'Agglomération et principalement Besançon.

### III. Demande de subvention

<u>Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à</u>	11 383.56 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne :	3 572 €
Participation des bénéficiaires :	2330.73 €
Participation bénéficiaires adhésion :	105.83 €

#### Sollicitations :

Conseil départemental :	900 €
CCAS de Besançon :	900 €
MSA :	550 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	1 650 €
Réseau Cocagne	750 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 1 650 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur 900€.

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à Julienne JAVEL à hauteur de 900 € pour l'opération « 30 000 Paniers Solidaires », pour l'année 2018.**



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0